



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-044

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt cinq, le vingt-deux du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	12	
Votants	14	

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2025

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et Messieurs Patrick BURTIN, Marc SAUVAGEON, Adjoints.

Mesdames Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe, donne pouvoir à Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

CENTRE DE GESTION DE L'AIN : SIGNATURE CONVENTION D'ADHÉSION À LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune télétransmet en Préfecture ses actes administratifs et ses documents budgétaires sur la plateforme DOCAPOSTE par le biais d'une convention d'adhésion signée avec le Centre de Gestion de l'Ain,

Considérant que celle-ci est arrivée à expiration, le CDG 01 a lancé une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant que l'offre retenue a été présentée par la société DOCAPOSTE pour une durée de 4 ans (2026-2029),

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

APPROUVE le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture.

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, annexée à la présente délibération.

Reçu en Préfecture le

24 DEC. 2025

Certifié exécutoire

24 DEC. 2025

Publié ou notifié le

24 DEC. 2025



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 23 décembre 2025

Pour copie conforme, en mairie le 23 décembre 2025

Le Maire,
Jacques DOUSSOT



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

